

Affaire Ouaddou : prison avec sursis requise contre le supporteur raciste Sport

Posté par: Visiteur

Publié le : 20-03-2008 11:20:19

Le parquet de Metz (nord-est de la France) a requis une peine de trois mois de prison avec sursis et trois ans d'interdiction de stade à l'encontre du supporteur du FC Metz qui avait proféré, il y a un mois, des insultes à caractère racial contre l'international marocain Abdesslam Ouaddou.

Mardi, devant le tribunal correctionnel de Metz, qui rendra son jugement le 8 avril prochain, le mis en cause a reconnu avoir crié "sale négro", "sale arabe" ou encore "espèce de singe" lors de la rencontre de Ligue 1, disputée le 16 février dernier entre FC Metz et Valenciennes.

Si le capitaine de Valenciennes, Ouaddou n'était pas présent à l'audience, un grand nombre de représentants de parties civiles, notamment le FC Metz, Valenciennes, la Ligue de football professionnel, la Fédération française de football, SOS Racisme et la Ligue des droits de l'Homme, ont demandé des dommages et intérêts d'ordre symbolique et des travaux d'intérêt général à valeur éducative.

Lors du procès marqué par une forte présence médiatique, le prévenu s'est excusé d'avoir tenu des propos racistes à l'encontre de Ouaddou.

"J'étais énervé. Metz perdait. Je me suis laissé emporter. Je ne suis pas raciste", s'est-il défendu, avant d'exprimer ses regrets.

Le FC Metz, soucieux de passer un message clair à ses supporters, avait joué, début mars, une rencontre avec un maillot blanc, vierge de toute publicité, où figurait simplement l'inscription: "Non au racisme".

MAP